

Les lois de l'État et les lois de l'Église

Publié le 23 février 2021
Abbé Benoît de Jorna
4 minutes

Désormais la seule religion qui ne supporte pas le blasphème, c'est la laïcité.

Le Président de la République a proclamé, le 2 octobre, que « dans la République on ne doit jamais accepter que les lois de la religion puissent être supérieures aux lois de la République ». « Renforcer la laïcité et consolider les principes républicains » est son objectif. L'oracle de Jupiter est repris par tous les politiques : le 3 novembre, un député déposait une proposition de loi constitutionnelle à l'Assemblée nationale « visant à consacrer la prééminence constitutionnelle de la laïcité et à l'inscrire dans la devise nationale ». Il se justifiait : « le législateur doit réaffirmer solennellement, aux yeux du monde, que dans notre pays les lois de la République l'emportent sur les lois de la religion, que la loi commune est supérieure aux convictions intimes de chacun. » La République est toujours héritière du codificateur de la laïcité en France, Aristide Briand, proclamant en 1905 : « La loi doit protéger la foi, aussi longtemps que la foi ne prétendra pas dire la loi. »

Désormais la seule religion qui ne supporte pas le blasphème, c'est la laïcité.

Ce fameux combat de 1905, la séparation violente de l'Église et de l'État, continue, mais feutrée. Il avait fallu la force pour sortir les religieux de leurs couvents, les prêtres de leurs paroisses et les évêques de leurs cathédrales, mais aujourd'hui l'Église dite conciliaire, imbue de libéralisme, a déjà presque tout perdu : sa foi plus sentimentale que réelle est vainement entretenue par une liturgie de la parole bien vide des dogmes essentiels à la vie surnaturelle.

Une loi peut-elle vraiment prétendre dominer la foi ? Certainement pas. À part la loi éternelle qui est Dieu lui-même, toute autre est une ordination de la raison, normalement ordonnée au bien commun. La foi, elle, est une adhésion à Dieu lui-même et tient de lui toute sa certitude. Elle illumine notre intelligence pour qu'elle puisse tracer la voie du Ciel. Bien que l'État soit une société parfaite, le bien qu'il devrait promouvoir reste naturel : c'est la vertu morale naturelle des citoyens, l'unité, la paix, la tranquillité de l'ordre dans la nation. La foi, principe de l'Église, société visible et parfaite elle aussi dans son ordre, a pour fin la vision faciale et surnaturelle de la Trinité. Cependant, la vie en société est ramenée aujourd'hui à un contrat social consenti librement, c'est vrai, mais par des sujets abêtis par les médias et surtout abrutis par la pornographie, cette drogue gratuite pour tous, homme, femme, célibataire, marié, jeune ou adulte. Et comme la loi naturelle est systématiquement bafouée, le bien commun l'est de moins en moins !

Saint Pie X s'écriait, effaré, en 1905 : « Qu'il faille séparer l'État de l'Église, c'est une thèse absolument fautive, une très pernicieuse erreur. Basée, en effet, sur ce principe que l'État ne doit reconnaître aucun culte religieux, elle est tout d'abord très gravement injurieuse pour Dieu, car le créateur de l'homme est aussi le fondateur des sociétés humaines et il les conserve dans l'existence... Enfin, cette thèse inflige de graves dommages à la société civile elle-même, car elle ne peut pas prospérer ni durer longtemps lorsqu'on n'y fait point sa place à la religion, règle suprême et souveraine maîtresse quand il s'agit des droits de l'homme et de ses devoirs. »

L'ambitieux projet des Buisson, Briand, Ferry, et de leurs sectateurs, de vouloir terrasser l'Église réussirait-il ? L'État pourrait-il alors étouffer l'Église ? Cette société visible fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ pourrait-elle disparaître ? Non. Nous le savons : elle est divine et elle perdure dans l'espérance de la manifestation grandiose de son Époux, Jésus, Roi des siècles. Quelles que soient les avanies auxquelles elle est soumise, l'Église catholique demeure, invincible, la seule arche du Salut en laquelle sont embarqués les fidèles pour atteindre à la vie éternelle.

Et voilà le rôle admirable du prêtre : tout restaurer dans le Christ, partout et en tout temps.

Comment se fait-il que ce combat exaltant ne suscite pas tant de vocations ? Courir dans la carrière du Christ, comme dit Saint Paul, et contribuer à restaurer son Église devrait inciter une belle jeunesse à s'enrôler dans la voie royale du sacerdoce de Jésus-Christ.

Abbé Benoît de Jorna

Source : [Editorial de la revue Fideliter n°257](#)

Image : Collégiale Saint-Pancrace, monument gothique du XVIe siècle à Aups (Var), vandalisé en 1905 lors de la loi de séparation de l'Église et de l'État par l'apposition de la devise républicaine « Liberté, égalité et fraternité ».